

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	104 (1996)
Artikel:	La section des archives filmiques de la Ville de Lausanne : essai d'un premier bilan transitoire
Autor:	Coutaz, Gilbert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-73602

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La section des archives filmiques de la Ville de Lausanne : essai d'un premier bilan transitoire*

GILBERT COUTAZ

Entre le 1^{er} juillet 1969 et 1981, la Municipalité de Lausanne charge Octave Heger (1915-1988), journaliste indépendant, de fixer par la photographie et le film les événements marquants de l'administration communale. Le 23 février 1982, une Commission des archives filmiques (désormais CAF) prend sa succession et élargit ses missions dans le cadre de la réorganisation des Archives de la Ville de Lausanne (ci-après Archives de la Ville). Le 18 novembre 1992, une section des archives filmiques est officiellement ouverte au public. Le 1^{er} mai 1995, un employé technique, directement rattaché au personnel des Archives de la Ville, est engagé pour s'occuper en partie de la conservation et du traitement des archives filmiques.

Au-delà de ces quelques dates, il faut comprendre le fonctionnement d'une organisation originale en Suisse pour l'archivage des films. En effet, le but premier de la CAF est de couvrir par la pellicule pour les générations futures des événements de tous genres de la vie locale lausannoise, des individualités et des quartiers. Mais aussi, il lui faut rechercher, conserver et faire connaître la production filmique d'hier et d'aujourd'hui sur la ville de Lausanne. Les Archives de la Ville permettent de lier ces divers domaines d'intérêt, en leur donnant une légitimité naturelle et des possibilités tant dans l'accueil que dans la mise à disposition des documents.

Il ne s'agit pas de refaire ici l'historique des diverses étapes du développement de la section des archives filmiques de la Ville de Lausanne ni de décrire l'ensemble de ses réalisations. Le propos est bien plutôt de tirer un bilan, certes provisoire, mais fondé sur une expérience collective d'une quinzaine d'années¹.

En préambule, constatons que cette initiative lausannoise n'est pas fortuite ; elle s'inscrit à la fois dans un mouvement général de prise

en compte de l'importance culturelle et patrimoniale du film et d'une volonté politique locale de renforcer les missions d'archivage. Le 27 octobre 1980, l'Unesco adoptait une « Recommandation pour la sauvegarde et la préservation des images en mouvement », donnant une respectabilité à un art le plus souvent décrié ou délaissé en prônant des mesures concrètes pour protéger le patrimoine cinématographique. Tour à tour, dès 1974, dans le canton de Fribourg, dès 1979, dans le canton de Neuchâtel, et dès 1985, en Valais, des dispositions sont prises pour préserver les archives audiovisuelles². Il est important de souligner que le travail de la CAF ne fait nullement double emploi avec celui de la Cinémathèque suisse, installée à Lausanne depuis 1948, tant dans la finalité du tournage et de la collecte que dans l'utilisation des films : un film est prioritairement réalisé ou gardé pour son apport à la mémoire locale, en complémentarité avec les autres sources d'information conservées aux Archives de la Ville ; comme son intérêt est forcément restreint et d'ordre informatif, il échappe au domaine d'intervention de la Cinémathèque, pour se rapprocher davantage de n'importe quel autre document.

L'organisation

La CAF est formée du chef du Service de presse qui préside les séances (jusqu'en mai 1995, c'était le secrétaire municipal adjoint qui en était le responsable), de deux cinéastes (en fait un architecte au Service d'urbanisme et le responsable ciné-photo au Corps de police), d'un preneur de son (le responsable du secteur audio-vision au Corps de police) et de l'archiviste de la Ville ; elle se réunit une dizaine de fois par année pour dresser le programme des réalisations filmiques et décider la destination du budget ; elle est guidée dans ses orientations par les correspondants des sept directions communales, qui, à la faveur d'une séance plénière au printemps, manifestent leurs souhaits de tournage. Elle ne compte en son sein aucune personne qui se consacre à plein temps aux missions des archives filmiques.

La CAF dispose d'un studio qui sert à l'entreposage momentané de la pellicule 16 mm, au montage, à l'enregistrement des commentaires et au mixage des films, ainsi qu'aux projections de travail. Avec l'installation d'un studio, dès mai 1995, dans les locaux des Archives

de la Ville et la nomination d'un employé technique, les Archives de la Ville assurent le visionnement des films, leur traitement et leur contrôle périodique, voire certaines projections publiques. Les travaux de développement, de copie ou de transfert, ainsi que ceux de restauration sont confiés à l'extérieur.

Les cinéastes tournent individuellement ou en équipe. Ils s'entourent occasionnellement d'aides internes et extérieures à l'administration, notamment pour la prise de son. La rédaction et la lecture des commentaires sont assurées le plus souvent par des comédiens ou des journalistes radiophoniques.

50 à 60% du budget annuel est alloué aux frais de tournage, de copie et de commentaires. Le solde concerne les frais de saisie, de transfert et de restauration des films.

La réalisation

Le choix des tournages est arrêté sur la base du calendrier des manifestations, des désirs formulés par les autorités communales, les directions ou les services. La très grande majorité des sujets sont en fait des reportages, rarement des portraits et des sujets thématiques. Certains s'étendent sur plusieurs mois de tournage. Seul le Corps de police a réalisé des films de fiction. Le service d'urbanisme accumule systématiquement depuis 1981 de la pellicule sur les grands chantiers et sur les bâtiments voués à la démolition ou dont la rénovation est prévue.

En théorie, la CAF envisage quatre catégories de tournage qui exigent chacune des moyens techniques, humains et financiers différents. Ainsi, elle distingue le film « petit événement » (7 min.), « événement local » (12 min.), « événement international » (20 min.) et « film de spectacle » (au-delà de 20 min.). Dans la pratique, ce sont le plus souvent le sujet, l'ambiance de tournage et la disponibilité du cinéaste et de son équipe qui déterminent la longueur de la réalisation.

La CAF tourne annuellement neuf à vingt sujets pour une durée totale fluctuant de 1h à 3h. Elle délaisse « les sujets statiques », ou aux exigences techniques trop contraignantes, au profit du reportage photographique, selon la décision municipale du 29 mars 1987.

Le contenu

La section des archives filmiques de la Ville de Lausanne englobe en premier lieu les films réalisés par la CAF et ceux tournés dans le cadre des activités de certains services communaux : Corps de police, services d'urbanisme, du feu, et de l'électricité. Elle accumule ensuite séparément les films produits en dehors de l'administration et obtenus par des achats ou par des dons. Une section de vidéogrammes a été enfin abondamment enrichie depuis son ouverture en 1985 : elle contient par achats des portraits de personnalités lausannoises dus à l'Association Plans-Fixes (29 sujets pour une durée de 1450 min.) et par dépôts toutes les émissions produites par la Télévision de la région lausannoise (TVRL) (au 1^{er} décembre 1995, 139 h pour 129 sujets), selon les termes de la convention adoptée le 16 septembre 1994 : les originaux sont livrés dans les formats Bétacam ou super VHS, la consultation se fait sur un transfert en VHS.

D'une durée totale de 139 h, les 682 sujets disponibles à ce jour pour le public portent sur les années 1896 à aujourd'hui : 54,7% des sujets appartiennent aux années antérieures à 1980 ; les périodes d'avant 1940 et de 1970 à 1980 représentent à elles seules respectivement 11,3 et 23,4% des films actuellement en accès public³.

Toujours à propos de ces sujets, il est intéressant de relever les minutages moyens réalisés par natures de provenance. On obtient par sujet pour les sections Archives filmiques (8,5 min.) ; urbanisme (3,1 min.) ; police (27,6 min.) ; service du feu (11,9 min.) ; services industriels (30,5 min.) ; divers, en fait tous les dons sur support photochimique (18,3 min.) et les films sur support vidéo (46,1 min.), ce qui tend à démontrer la faible quantité de longs sujets tournés par la CAF et la grande étendue de ceux faits en vidéo.

L'inventaire atteste entre autres les productions d'Octave Heger, les 90 sujets d'actualités CINEAC (9 h et 50 min.) tournés entre 1938 et 1968 par Charles Brönimann et ses collaborateurs et achetés en décembre 1982⁴, ou les deux films à vocation touristique et culturelle sur Lausanne commandés en avril 1980 par le Conseil communal de Lausanne aux cinéastes Jean-Luc Godard, Yves Yersin et Claude Muret.

Pour être complet, il est utile de mentionner l'existence de plusieurs fonds d'archives qui comprennent des films, progressivement intégrés dans la section des archives ; parmi les plus importants, citons celui

de la Confrérie des pirates d’Ouchy et du Théâtre de Vidy – ce dernier ne comporte pas moins de 137 sujets de spectacles pour une durée de 143 h et 30 min.

La conservation

Tous les films produits par l’administration communale, collectés, donnés ou achetés, sont regroupés aux Archives de la Ville, dès leur achèvement ; depuis la fin du mois d’août 1992, les originaux sont placés dans l’abri de protection des biens culturels (la Maison de la forêt, à Bois-Clos), qui leur est exclusivement réservé avec les microformes des Archives de la Ville. Pour les besoins de la consultation, ils sont transférés sur un support U-MATIC à partir duquel des copies VHS sont tirées – les films les plus anciens ont fait l’objet d’une copie recadencée ; un report sur U-MATIC est effectué, lorsque seule une copie VHS existe. La même cotation réunit les différents supports.

Le document filmique reçu est respecté dans son intégrité, tant du point de vue de la forme que du contenu. Pour les films produits par la CAF, les chutes sont le plus souvent gardées, parfois avec les bandes sonores.

Plusieurs formats de films sont arrivés aux Archives de la Ville dont seul le format de consultation permet la lecture uniforme. La CAF ne recourt qu’à de la pellicule positive en couleurs (16 mm) pour des raisons conservatoires. Cette démarche, certes plus coûteuse et limitative au moment du tournage, assure en revanche de meilleures chances de survie au film. L’accueil des archives de TVR a majoré rapidement le nombre de films sur vidéo.

Pour répondre aux besoins croissants de la consultation publique, la CAF fait tirer des copies sur film de ses programmes de projection, qui mélangent les genres et ne dépassent pas vingt minutes de projection. Elle a commencé à faire des tirages négatifs, jugeant pour l’heure cette solution comme la plus appropriée à la conservation. Quelques restauration de films ont été entreprises.

Dans la fiche d’analyse de chaque film, une place importante est accordée à ses aspects techniques ; un véritable bilan physique de la copie est établi.

La consultation

Les films sont désormais analysés sur informatique et communiqués au public selon un fichier multicritère (titre, dates, nom du réalisateur, cote, provenance, mots-clés, etc.) ; les mots-clés fournissent les réponses les plus directes et les plus générales. L'analyse du film suit le déroulement des images.

Les originaux sont écartés de toute diffusion. La question de la duplication des documents originaux a été posée pour la première fois par le biais d'une observation de la Commission de gestion de 1984. Elle a reçu une réponse dès le budget de 1986.

En 1992, la CAF a fait adopter des instructions administratives relatives à l'utilisation de la vidéothèque et des archives filmiques, respectant les obligations SUISA et SUISSIMAGE. Au nom de celles-ci, elle interdit aux usagers la copie des films ; si des sujets sont repris, tous les droits doivent être garantis par l'utilisateur. Des contrats sont passés avec les déposants de films. La consultation a lieu uniquement sur les appareils mis à disposition dans les locaux des Archives de la Ville ; elle est gratuite.

Depuis 1994, les membres de la CAF assurent sur les antennes de TVRL, durant une quarantaine de minutes, le *Rendez-vous mensuel des Archives filmiques de la Ville de Lausanne*, en présentant des films de leur choix. Ils les introduisent par un commentaire, un générique réalisé par leurs soins signe toutes leurs interventions. En plus des projections publiques, faites à la faveur des demandes de l'administration, de sociétés ou de particuliers, cette émission leur fournit l'opportunité de promouvoir les richesses accumulées et d'inviter le public à verser des films aux Archives de la Ville.

Premier essai de bilan

Depuis sa constitution en février 1982, la CAF a pris un essor certain. Elle a mûri dans sa réflexion, son organisation et ses domaines d'intervention, mais elle demeure fragile dans ses structures, dans la mesure où elle continue de s'appuyer sur la volonté et la passion de quelques fonctionnaires dont le temps principal ne va pas aux activités des archives filmiques. Certes, elle travaille avec un budget de

fonctionnement « respectable » (de l'ordre de Fr. 32 000.-) et un matériel relativement de pointe pour le tournage, le montage s'effectuant avec du matériel d'occasion, encore fiable, même s'il est dépassé ; en revanche, elle reste dépendante des commodités d'agenda de ses membres. Sa chance est sans doute d'être accrochée à un organisme, dont les tâches fondamentales et naturelles sont celles de la conservation et la collecte de sources. Si elle avait été développée de manière autonome, elle aurait couru le risque de dériver et de s'essouffler très vite. Les Archives de la Ville, en s'affirmant comme généralistes de l'information locale, ont été amenées à étendre leurs missions aux nouveaux supports de l'information⁵ ; de ce fait, elles ont les moyens de les comparer, d'éviter leur redondance, d'éloigner le syndrome de l'exhaustivité, à savoir tout prendre sans point de repère. Cette situation constitue un très grand avantage dans l'approche et dans la sélection des archives filmiques, que les dépôts thématiques ou les bibliothèques ne connaissent pas nécessairement. Autrement dit, le document filmique est une information parmi d'autres, il est très occasionnellement une source unique, rarement une source exclusive. Il est plus ou moins important selon les moments ou les termes de comparaison. Ainsi l'appauvrissement de la chronique locale dans la presse écrite affermit momentanément le prestige des témoignages filmiques ; la couverture depuis 1995 des séances du Conseil communal par TVRL rend secondaire la conservation des enregistrements sonores, entreprise depuis 1993.

L'intérêt porté dès les débuts de l'exploitation aux émissions de TVRL (il rejoint celui manifesté dès 1989 d'accueillir les émissions enregistrées de la radio locale, Radio-Acidule⁶, émettant depuis 1984 et aujourd'hui en cours de restructuration) traduit précisément la volonté des Archives de la Ville d'accompagner la démarche de la CAF de sources nouvelles. À bien des égards, la masse déjà accumulée des archives télévisuelles – elle est en passe de dépasser la masse globale des archives filmiques – n'autorise guère la prolongation des expériences antérieures ; en effet, l'actualité locale est largement présente dans les archives remises par la télévision locale (en particulier les magazines *Infos Hebdo*, les manifestations culturelles et les débats politiques). Les futurs enjeux de la CAF, en fait déjà entrevus depuis l'arrivée du nouveau directeur des Archives de la Ville, se situent autour du tournage de sujets thématiques, à la construction plus

élaborée et plus ardue, et dont la réalisation serait confiée en particulier à un cinéaste. En fonction de la réorientation des missions, ils commandent une réflexion large et globale sur la place de l'image au sein de l'administration, avec l'affirmation notamment de lignes de démarcation entre les apports respectifs du film et de la photographie⁷.

Le film d'archives vaut prioritairement par sa valeur documentaire et son appartenance à un contexte précis. Il est réalisé ou reçu pour sa complémentarité aux autres sources d'information, pour sa relation avec les activités de l'administration et les exigences de la recherche. Il est autant que possible libre de droits – la Ville de Lausanne est propriétaire de ses sujets –, il respecte les règles d'exploitation. Le risque de reconstituer une mémoire filmique locale, à grand renfort de cassettes vidéo, acquises par piratage ou par l'achat de tous les sujets relatifs à Lausanne, existe si les Archives de la Ville devaient être assimilées à un centre de documentation. Cette déviation des missions existe déjà dans certaines bibliothèques. Ainsi, ce qui intéresse davantage les Archives de la Ville, c'est la possession du film original plutôt que sa copie, la valeur patrimoniale plutôt que la qualité cinématographique. Dans le prolongement de ces attitudes, il paraît à notre avis plus essentiel de rapprocher toutes les initiatives locales et régionales en matière de constitution d'archives audiovisuelles ; cela suppose premièrement une volonté affirmée d'accueil et de préservation des films, ensuite le recensement des studios, des écoles et des équipes de cinéastes dont l'aire géographique d'intérêt est Lausanne, et, enfin, peut-être, la rédaction d'un guide d'archives filmiques relatives à la ville lémanique.

C'est pourquoi, il faut comprendre l'expérience en cours de l'archivage des documents filmiques dans un tout cohérent et parfaitement profilé, celui de la conservation générale. À ce moment, les clivages entre les supports de l'information tombent, s'atténuent ; tout est au service de la mémoire d'une localité, d'une région. La décision de conservation définitive ne peut pas donc être décrétée sans un examen et un travail qui sont de type archivistique.

Dans la réflexion conservatoire, la question de l'avenir des supports est désormais posée, car des changements importants affectent le domaine : dans la production, la vidéo et le numérique se substituent à la chaîne photochimique, les laboratoires qui traitent la pellicule

en Suisse se raréfient, des procédés de fabrication sont définitivement abandonnés. Or dans ce débat, il importe que le film soit conservé de manière permanente dans son format d'origine, et ses caractéristiques de réalisation – des archives de films, dignes de ce nom, doivent absolument privilégier la conservation des matrices et des appareils de lecture ; les supports de substitution parmi lesquels ceux fournis par la numérisation doivent être prioritairement envisagés pour le montage, la consultation ou l'exploitation des films, tant que des normes universelles en matière de format et de vitesse ne régiront pas les images en mouvement. Il n'empêche qu'il faut s'attendre à la généralisation des produits cinématographiques à l'aide de l'informatique, qui imposeront leurs spécificités (à leur tour, ils seront des originaux), dont les incidences positives ou négatives sont encore mal évaluées, et qui obligeront les archives filmiques de la Ville de Lausanne à trouver de nouvelles dispositions techniques, notamment en garantissant la migration des données d'un système à l'autre.

À la fois à la confluence des sources filmiques reçues et produites, les Archives de la Ville doivent faire ressortir les critères patrimoniaux, culturels et documentaires pour que la section des archives filmiques perdure et combine les exigences de la conservation et de la consultation, sans que l'une se fasse aux dépens de l'autre. L'ambition d'une telle structure est de vivre à travers le regard des autres et de livrer la richesse de ses informations. C'est seulement selon ces critères que la production de films dépassera le stade de la collection pour rejoindre celui de la conservation ; son importance patrimoniale et son utilité courante ne seront mieux défendues ou cautionnées que si elles peuvent être vérifiées sur des supports de lecture.

Depuis 1982, la section des archives filmiques de la Ville de Lausanne poursuit ces objectifs. Il est à espérer que la politique de sensibilisation aux archives audiovisuelles, entamée sur le plan national suisse depuis le début des années 1990 et qui a permis la mise en place depuis le 1^{er} décembre 1995 de l'Association Memoriav⁸, passe par une aide financière aux télévisions locales pour les inciter à une attitude d'archivage patrimonial et que les institutions, tant locales que cantonales qui se préoccupent de cet archivage, soient incluses dans le vaste réseau d'échanges de missions et de contenus placé sous la responsabilité des institutions fédérales⁹.

NOTES

* C'est en qualité d'ancien directeur des Archives de la Ville (1^{er} mai 1981-30 septembre 1995), que j'écris le présent article. Je dédie ces lignes à mes anciens compagnons de route de la CAF, Michelle Bohin, le regretté Alain-Christian Wild, Pierre-André Delisle, François Randin et Bertrand Nobs, ainsi qu'à Kurt Andrist, Roland Gloor et Xavier Grin qui ont permis par leurs collaborations ponctuelles que l'aventure des archives filmiques puisse avoir lieu. Je remercie Frédéric Sardet, mon successeur à la tête des Archives de la Ville, depuis le 1^{er} avril 1996, et Bertrand Nobs d'avoir relu avec rigueur et esprit critique ma communication qui déborde le cadre *stricto sensu* du bilan par l'affirmation d'un certain nombre de convictions personnelles ; il va de soi que mes constats ne préjugent pas de l'avenir de la CAF. Frédéric Sardet m'a remis les dernières données chiffrées sur la section des archives filmiques, dont seules quelques-unes ont été reprises ici.

¹ Je renvoie pour le détail des décisions et des activités annuelles dès 1982 au *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal*, Lausanne. La liste sommaire des films réalisés et reçus est donnée depuis 1991 dans *Mémoire Vive : pages d'histoire lausannoise*, Lausanne. Plusieurs articles ou études ont paru en relation avec les Archives filmiques de la Ville de Lausanne, voir en particulier *24 Heures*, 18-19 août 1984, p. 15 (Catherine DESARZENS) ; *Le Sillon romand*, 3 septembre 1992, p. 12 (G. DESARZENS) ; Roland COSANDEY, « À la recherche des sources ; Archives audio-visuelles en Suisse : notices », in *Équinoxe. Revue romande des sciences humaines*, 7, 1992, pp. 125-138 ; Anne MANCELLE, « Archives filmiques bientôt ouvertes au public. Capter la ville en mouvement », in *Journal communal de Lausanne*, 18 novembre 1992, p. 5 ; Gilbert COUTAZ, *Ouverture officielle au public de la section des archives filmiques de la Ville de Lausanne (...) 18 novembre 1992*, Lausanne, 1992, pp. 2-10, avec un tableau synoptique des dates retracant les rapports entre Lausanne et le cinéma, de 1885 à 1992 ; Roland COSANDEY, « Clio et les bobines d'Ariane. Le Cinématographe Lumière à Lausanne 1896-1898 ; d'un répertoire à une filmographie », in *Mémoire Vive : pages d'histoire lausannoise*, 2/1993, pp. 9-25, en fait l'analyse des plus anciennes images cinématographiques tournées à Lausanne et disponibles aux Archives de la Ville, et Gilbert COUTAZ avec la collaboration de Jean-Jacques EGGLER, Marcel RUEGG et Monique FAVRE, *Guide des Archives de la Ville de Lausanne*, Lausanne, 1993, pp. 139-140.

² Roland COSANDEY, *À la recherche des sources*, art. cit. note précédente.

³ 74 sujets sont en cours de traitement et de transfert ; ils correspondent à une durée d'environ 30 h.

⁴ Voir l'article consacré à CINÉAC par Jean-Daniel Farine dans le présent numéro de la *Revue historique vaudoise*.

⁵ Sur l'élargissement des missions des services d'archives et l'interaction entre les différentes sources, voir « Les archives contemporaines : constitution des fonds. Autres supports, autres fonds : vers une nécessaire complémentarité (presse, iconographie, archives orales et audiovisuelles) », sous la direction de Chantal BONAZZI, in *Archives contemporaines et histoire. Journées d'études de la direction des Archives de France, Vincennes, 28-29 novembre 1994*, Paris, 1995, pp. 61-84.

⁶ Depuis décembre 1984, les Archives de la Ville de Lausanne sont chargées de l'archivage sonore sur le plan communal. La section des archives sonores a été officiellement constituée le 20 février 1995 ; elle recueille les production sonores à

valeur documentaire, remises par l'administration communale et par des particuliers, ainsi que les réalisations du Groupe des archives sonores de la Ville de Lausanne, créé par les Archives de la Ville et le Musée historique de Lausanne en juin 1993. De plus, selon les décisions prises le 29 août 1989, et en septembre 1994, une sélection des émissions enregistrées de Radio Acidule (l'expérience est suspendue depuis novembre 1995) et des séances du Conseil communal est opérée, voir Juan Manuel BARBEITO, *La création d'archives sonores au niveau d'une commune : les Archives de la Ville de Lausanne, une expérience en cours*, Genève, Institut d'études sociales. École supérieure d'information documentaire, 1994, 2 vol., Daniel ABIMI, « Les archivistes se penchent sur la mémoire sonore de Lausanne. Le cri du vendeur du «Macadam Journal» entre au musée de la mémoire sonore », in *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, 21 février 1995, p. 16, et Sarah PERRIN, « La Ville (de Lausanne) veut revaloriser sa mémoire sonore », in *24 Heures*, 21 février 1995, p. 23. Le 27 juin 1989, le Conseil communal de Lausanne confiait au Musée historique de Lausanne les missions de restauration, de conservation et de mise en valeur des archives photographiques de la Ville de Lausanne, en parfaite complémentarité avec les missions des Archives de la Ville, voir Sylviane PITTEL, « Le Musée historique de Lausanne et ses archives photographiques », in *L'ère du chamboulement. Lausanne et les pionniers de la photographie 1845-1900*, par Aloys KUNIK, Sylviane PITTEL et Joëlle NEUENSCHWANDER FEIHL, Lausanne, 1995, p. 42.

⁷ Des pistes intéressantes sur le traitement des images fixes et animées (estampes, affiches, cartes postales, photographies, images imprimées, diapositives, vidéogrammes et mémoires optiques), sont données dans *Les Images dans les bibliothèques* par Claude COLLARD, Isabelle GIANNATTASIO et Michel MÉLOT, Paris, 1995, 390 p. (*Collection Bibliothèques*) ; elles pourraient être suivies partiellement sur un plan communal, où il n'est guère envisageable de concentrer l'ensemble des natures et des usages de l'image dans une même institution. Il faut plutôt envisager un réseau de partenaires autour d'un tel projet.

⁸ C'est le nom donné à l'Association pour le sauvetage du patrimoine audiovisuel en Suisse par les institutions nationales qui disposent d'importants stocks de photos, de films, de vidéos ou d'enregistrements sonores, voir Jean-François JAUSLIN, « Memoriav, un nom à retenir », in *Arbido*, 6/96, p. 4.

⁹ J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer ce point de vue, voir Gilbert COUTAZ, « Mémoire audiovisuelle. Le temps presse », in *L'Express. Feuille d'avis de Neuchâtel*, 1^{er} décembre 1993, p. 2.